

# FOIRE AUX QUESTIONS DE LA PRÉFECTURE DE LA SAVOIE

Sommaire :

## I - PASSEPORT

## II - CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

## III - NATURALISATION

## IV - PERMIS DE CONDUIRE

## V - CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

## VI – TITRE DE SEJOUR POUR LES ÉTRANGERS

## VII - DIVERS

### I - PASSEPORT :

<u>QUESTIONS FRÉQUENTES</u>	<u>RÉPONSES</u>
- Pour tous renseignements sur les passeports	- Auprès d'une Mairie équipée d'une borne pour passeports biométriques. - Sur le site de la Préfecture : <a href="#">cliquez ici</a> . - Sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) : <a href="#">cliquez ici</a> .
- Comment déposer ma demande de passeport ?	- Faire la demande dans une Mairie équipée d'une borne pour passeports biométriques.
- Comment faire ma demande de passeport français si je séjourne à l'étranger ?	- À l'ambassade française du pays où vous séjournez.

*Ce document répond à l'engagement 10 du référentiel Qualipref2.0 : « Nous facilitons votre navigation et l'accès aux informations actualisées sur notre site internet ».*

Responsable de la [FAQ](#) : bureau de la performance et de la coordination interministérielle

Version : mars 2015

- Comment connaître l'état d'avancement de ma demande de passeport ?	- Auprès de la Mairie où la demande a été déposée. - Sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) : <a href="#">cliquez ici</a> .
- Puis-je formuler une demande de passeport temporaire en urgence ?	- Si vous demandez un passeport pour un départ dans un <b>délai compris entre 8 et 20 jours</b> , il vous faut signaler l'urgence auprès de votre Mairie support de station biométrique et elle engagera une procédure prioritaire. - Si vous vous trouvez dans la situation de partir dans un <b>délai quasiment immédiat</b> et pour un motif d'ordre médical ou humanitaire ou pour raison professionnelle, sur justificatifs, vous devez prendre contact avec la Préfecture pour obtenir un rendez-vous. pref-cni-passeports@savoie.gouv.fr
- Quid des passeports de service pour les Forces de l'ordre (Police, Gendarmerie, Armées) ?	- Démarches uniquement par mail à l'adresse suivante : pref-cni-passeports@savoie.gouv.fr Ces demandes sont traitées en priorité.
- Que faire si l'on se retrouve bloqué dans un pays étranger pour un problème de passeport ?	- S'adresser à l'ambassade française du pays où vous vous trouvez.

## II - CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ :

<u>QUESTIONS FRÉQUENTES</u>	<u>RÉPONSES</u>
- Pour tous renseignements sur les cartes nationales d'identité (CNI)	- Auprès de votre Mairie. - Sur le site de la Préfecture : <a href="#">cliquez ici</a> .
- Comment faire une demande de création ou de renouvellement de ma carte nationale d'identité ?	- Faire la demande dans votre Mairie.
- Comment connaître l'état d'avancement de ma demande de carte nationale d'identité ?	- Sur le site du Ministère de l'Intérieur : <a href="#">cliquez ici</a> .

*Ce document répond à l'engagement 10 du référentiel Qualipref2.0 : « Nous facilitons votre navigation et l'accès aux informations actualisées sur notre site internet ».*

Responsable de la FAQ : bureau de la performance et de la coordination interministérielle

Version : mars 2015

- Que faire si une carte nationale d'identité déclarée perdue ou volée est retrouvée ?	- L'annulation est définitive, il faut donc la restituer à la Préfecture émettrice ou aux forces de l'ordre (police ou gendarmerie).
- Quid d'une sortie du territoire d'un enfant français mineur dans le cadre d'un voyage sans ses parents ?	- L'autorisation de sortie de territoire qui était exigée pour un enfant voyageant à l'étranger sans ses parents, est supprimée depuis 2013. - Documents nécessaires : tout dépend de la destination. En Europe, une carte d'identité valide est suffisante. D'autres pays exigent un passeport et parfois un visa. Consultez les fiches-pays sur le site <a href="http://www.diplomatie.gouv.fr">www.diplomatie.gouv.fr</a> .
- Peut-on voyager avec une carte d'identité de plus de 10 ans ?	- Le 1 <sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans. Si votre carte n'était pas périmée à cette date et si vous étiez majeur lors de sa délivrance, elle reste valable 5 ans de plus. Pour les cartes délivrées entre janvier 2004 et décembre 2013, la date d'expiration ne correspond donc pas à la date qui est inscrite sur la carte. Vous pouvez donc voyager dans les pays qui l'acceptent. - Plus de renseignements : <a href="#">cliquez ici</a> .
- Doit-on modifier sa carte nationale d'identité après un déménagement ?	- Non, il n'est pas obligatoire de modifier l'adresse figurant sur sa carte nationale d'identité.

### **III - NATURALISATION :**

<b><u>QUESTIONS FRÉQUENTES</u></b>	<b><u>RÉPONSES</u></b>
- Pour tout renseignement sur les naturalisations	- Permanences téléphoniques de la Préfecture les lundi, mardi, jeudi de 9h30 à 11h30 (04.79.75.50.76 ou 04.79.75.50.89), <b>hors périodes de vacances scolaires</b> . - Sur le site de la Préfecture : <a href="#">cliquez ici</a> .

*Ce document répond à l'engagement 10 du référentiel Qualipref2.0 : « Nous facilitons votre navigation et l'accès aux informations actualisées sur notre site internet ».*

Responsable de la FAQ : bureau de la performance et de la coordination interministérielle

Version : mars 2015

<p>- Comment déposer une demande de naturalisation ?</p>	<p><b>Le service des naturalisations ne reçoit que sur rendez-vous.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Pour les personnes habitant Chambéry</u> : prise de rendez-vous obligatoire par internet sur le site de la Préfecture : <a href="#">cliquez ici</a>.</li> <li>- <u>Pour les personnes habitant en-dehors de Chambéry</u> : vous devez impérativement, soit envoyer votre demande par voie postale à la Préfecture de la Savoie, soit la déposer dans la boîte aux lettres "Naturalisations" située à l'accueil de la Préfecture (rez-de-chaussée). Documents téléchargeables sur <a href="#">ce lien</a>.</li> </ul>
--	--

#### **IV - PERMIS DE CONDUIRE :**

<b><u>QUESTIONS FRÉQUENTES</u></b>	<b><u>RÉPONSES</u></b>
<p>- Comment faire pour connaître son solde de points sur son permis de conduire ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Au guichet de votre Préfecture</u> : muni de votre permis de conduire et de votre carte d'identité, tous les matins entre 8h30 et 12h30, du lundi au vendredi.</li> <li>- <u>Par courrier</u> : avec une demande écrite, une photocopie du permis de conduire et de la carte d'identité du demandeur, et une enveloppe retour affranchie au tarif lettre recommandée avec accusé de réception.</li> <li>- <u>Internet</u> : sur le site <a href="#">Télépoints</a> après avoir demandé un identifiant et un code confidentiel sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) : <a href="#">cliquez ici</a>.</li> </ul>
<p>- Comment une tierce personne peut-elle obtenir le solde de points sur mon permis de conduire à ma place ?</p>	<p>- Au guichet de la Préfecture tous les matins entre 8h30 et 12h30, du lundi au vendredi. Apporter la demande écrite du titulaire, son permis de conduire, sa carte d'identité, une procuration manuscrite ("je soussigné..."), la carte d'identité de la personne qui se présente.</p>
<p>- Où en est la fabrication de mon permis de conduire ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS)</u> : <a href="#">cliquez ici</a>.</li> <li>- <u>Par téléphone</u> : au 0810 901 041</li> </ul>

*Ce document répond à l'engagement 10 du référentiel Qualipref2.0 : « Nous facilitons votre navigation et l'accès aux informations actualisées sur notre site internet ».*

Responsable de la FAQ : bureau de la performance et de la coordination interministérielle

Version : mars 2015

- Quelles sont les pièces justificatives à apporter pour refaire son permis de conduire suite à une perte ou un vol ?	- Renseignements possibles : - <u>Par téléphone</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Permanences de la Préfecture le mardi et le jeudi de 14h à 16h au 04.79.75.51.17.</li> <li>• au 39 39 Allo Service Public.</li> </ul>
- Quelles sont les pièces justificatives pour un changement d'adresse ?	- <u>Sur internet</u> : <a href="#">cliquez ici</a> . - <u>Au guichet</u> : tous les matins entre 8h30 et 12h30, du lundi au vendredi.
- Je dois passer une visite médicale, comment faire ?	- Contactez la Préfecture les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14h30 à 16h au 04.79.75.51.18.
- Où obtenir la liste des médecins agréés ?	- Sur le site internet de la Préfecture : <a href="#">cliquez ici</a> . (document en bas de page)
- Comment connaître les organismes de stages de récupération de points ?	- <u>Site internet de la Préfecture</u> : <a href="#">cliquez ici</a> . (document en bas de page) - <u>Au guichet</u> : tous les matins entre 8h30 et 12h30, du lundi au vendredi.

## **V - CERTIFICAT D'IMMATRICULATION :**

<b><u>QUESTIONS FRÉQUENTES</u></b>	<b><u>RÉPONSES</u></b>
- Quels sont les documents à fournir pour une demande de carte grise ?	- Renseignements possibles par : - <u>Téléphone</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Permanences de la Préfecture le lundi et le jeudi de 14h30 à 16h au 04 79 75 52 67.</li> <li>• au 39 39 Allo Service Public.</li> </ul>

*Ce document répond à l'engagement 10 du référentiel Qualipref2.0 : « Nous facilitons votre navigation et l'accès aux informations actualisées sur notre site internet ».*

Responsable de la FAQ : bureau de la performance et de la coordination interministérielle

Version : mars 2015

	- <u>Internet</u> : <a href="#">cliquez ici</a> .
- Comment déposer une demande de certificat d'immatriculation ?	- <u>Par courrier</u> : à l'adresse de la Préfecture de la Savoie - CHATEAU DES DUCS DE SAVOIE – BP 1801 – 73018 CHAMBERY CEDEX. - <u>Prise de rendez-vous possible par internet</u> sur le site de la Préfecture pour les véhicules déjà immatriculés en France : <a href="#">cliquez ici</a> . - <u>Enveloppes de dépôt express</u> disponibles aux accueils de la Préfecture et des sous-préfectures aux horaires et jours d'ouverture habituels. Les procédures concernées par le dépôt express sont les demandes de duplicata, de changement de propriétaire et de changement de domicile.
- Combien me coûtera ma carte grise ?	- <u>Consulter le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS)</u> : <a href="#">cliquez ici</a> .
- Où en est ma carte grise ?	- <u>Internet</u> : <a href="#">cliquez ici</a> . - <u>Téléphone</u> : joindre l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) au 0811 105 716
- Comment obtenir un certificat de situation administrative (non gage et non opposition) ?	- <u>Guichet</u> : pendant les horaires d'ouverture au niveau de la Préfecture et des sous-préfectures. - <u>Bornes</u> : accessibles pendant les horaires d'ouverture au niveau de la Préfecture. - <u>Site internet</u> : <a href="#">cliquez ici</a> .
- Comment obtenir le formulaire de déclaration de cession d'un véhicule (vente) ?	- <u>Guichet</u> : pendant les horaires d'ouverture au niveau de la Préfecture et des sous-préfectures. - <u>Site internet Préfecture</u> : <a href="#">cliquez ici</a> .
- Où transmettre mon formulaire de déclaration de cession d'un véhicule (vente) ?	- <u>Au guichet</u> : pendant les horaires d'ouverture au niveau de la Préfecture et des sous-préfectures. - <u>Enveloppes de dépôt express</u> : pendant les horaires d'ouverture au niveau de la Préfecture et des sous-préfectures. - <u>Par courrier</u> : à l'adresse de la Préfecture de la Savoie - CHATEAU DES DUCS DE SAVOIE – BP 1801 – 73018 CHAMBERY CEDEX. - <u>Par courriel</u> : <a href="mailto:pref-cartes-grises@savoie.gouv.fr">pref-cartes-grises@savoie.gouv.fr</a>

## **VI - TITRE DE SEJOUR POUR LES ÉTRANGERS :**

*Ce document répond à l'engagement 10 du référentiel Qualipref2.0 : « Nous facilitons votre navigation et l'accès aux informations actualisées sur notre site internet ».*

Responsable de la FAQ : bureau de la performance et de la coordination interministérielle

Version : mars 2015

<b><u>QUESTIONS FRÉQUENTES</u></b>	<b><u>RÉPONSES</u></b>
- Pour tous renseignements sur les titres de séjour	- Renseignements possibles par : - <u>Téléphone</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Permanences de la Préfecture le mardi et le jeudi de 8h30 à 11h30 au 04 79 75 51 07.</li> <li>• au 39 39 Allo Service Public.</li> </ul> - <u>Internet</u> : <a href="#">cliquez ici.</a>
- Comment déposer une demande de titre de séjour ?	- <u>Prise de rendez-vous possible par internet</u> sur le site de la Préfecture : <a href="#">cliquez ici.</a> - <u>Enveloppes de dépôt express</u> disponibles aux accueils de la Préfecture aux horaires et jours d'ouverture habituels.

## **VII - DIVERS :**

<b><u>QUESTIONS FRÉQUENTES</u></b>	<b><u>RÉPONSES</u></b>
- Où faire mes démarches liées aux associations Loi 1901 ?	- A la sous-préfecture Saint Jean de Maurienne depuis le 1 <sup>er</sup> septembre 2014. Renseignements au 04.79.59.56.11 de 10h à 12h et de 14h à 16h. - Sur le site internet : <a href="#">cliquez ici.</a>
- Où obtenir un livret de circulation pour les gens du voyage ou sans domicile fixe ?	- <u>Guichet</u> : au niveau de l'accueil de la Préfecture pendant les horaires d'ouverture au public. - <u>Renseignements</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• par courriel : <a href="mailto:pref-cni-passeports@savoie.gouv.fr">pref-cni-passeports@savoie.gouv.fr</a></li> </ul>
- Qui contacter au sujet des ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) ?	- <u>Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations</u> : 321, chemin des Moulins - BP 91113 - 73011 Chambéry cedex <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Tél.</u> : 04 79 33 15 18</li> <li>• <u>Site internet</u> : <a href="#">cliquez ici.</a></li> </ul>
- Quid du classement des logements de	- Contactez Atout France Paris :

*Ce document répond à l'engagement 10 du référentiel Qualipref2.0 : « Nous facilitons votre navigation et l'accès aux informations actualisées sur notre site internet ».*

Responsable de la FAQ : bureau de la performance et de la coordination interministérielle

Version : mars 2015

tourisme ?

- Tél. : 01 39 26 57 88 ou 01 42 96 70 00
- Courriel : [classement@atout-france.fr](mailto:classement@atout-france.fr)
- Site internet : [cliquez ici.](#)

*Ce document répond à l'engagement 10 du référentiel Qualipref2.0 : « Nous facilitons votre navigation et l'accès aux informations actualisées sur notre site internet ».*

Responsable de la FAQ : bureau de la performance et de la coordination interministérielle

Version : mars 2015